

Formulaire de demande de permis de quai ou radeau

L'évaluation de votre demande débute seulement lorsque tous les documents et renseignements ont été soumis.

Propriétaire Nom : _____ Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____ Téléphone : _____	Exécutant des travaux / entrepreneur Nom : _____ Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____ Téléphone : _____
Requérant (si différent du propriétaire) Nom : _____ Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____ Téléphone : _____	#RBQ : _____
Informations sur les travaux Date prévue de début des travaux : _____ Date prévue de fin des travaux : _____ Coût approximatif : _____	Emplacement visé par les travaux Adresse ou lot : _____
Procuration du propriétaire obligatoire <input type="checkbox"/>	Description des travaux Nouveau quai <input type="checkbox"/> Nouveau radeau <input type="checkbox"/> Réparation d'un quai <input type="checkbox"/> Réparation d'un radeau <input type="checkbox"/> Quai-ponton <input type="checkbox"/>

Ce qu'il faut savoir avant l'obtention d'un permis...

- **QUAI** : Un seul quai et un seul quai-ponton sont autorisés par terrain riverain.
 - Dimensions : Longueur maximale de 7,3 m (24 pieds) et superficie maximale de 13, 4 m² (144 pi²). La superficie du quai-ponton doit être intégrée à la superficie maximale du quai.
 - Localisation : A plus de 3 m (10 pi) des limites latérales de la propriété, dans l'accès réglementaire au lac.
 - Aucun accessoire et aucune construction s'élevant au-dessus de la plate-forme du quai n'est autorisé. Seuls les bollards ou bittes d'amarrage et les échelles sont autorisés.
 - En aucun cas, un quai ne peut nuire à la navigation sur le milieu hydrique.
- **RADEAU** : Un seul radeau est autorisé par terrain riverain, sous réserve de l'article 165 du règlement de zonage 1001.
 - Dimensions : Superficie maximale de 9,3 m² (100 pi²).
 - Localisation : Ancré à un minimum de 15 m (50pi) de la rive et à un maximum de 25 m (82pi) de la rive, face à la propriété et vers le centre du lac ou d'une baie.
 - Aucun accessoire et aucune construction s'élevant au-dessus de la plate-forme du radeau n'est autorisé. Seuls les bollards ou bittes d'amarrage et les échelles sont autorisés.
- Le coût du permis est de 30\$.
- Toute réparation de radeau ou quai surdimensionné est assujettie à la démonstration de l'existence d'un droit acquis.

Documents et informations à fournir

- Ce formulaire dûment rempli.
- Plan d'implantation à l'échelle illustrant :
 - La localisation du quai ou du radeau sur le lac.
 - La distance avec les limites latérales de la propriété.
- Croquis de conception avec les matériaux utilisés et le type de support (pilotis, flottant).
- Démonstration de l'existence d'un droit acquis (si applicable).
- Commentaires :

Signature du requérant : _____ **Date :** _____